Informations de base

1998/2227(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Politiques de l'Union : dimension septentrionale, pays de la Baltique, Russie. Conseil européen Vienne **Subject** 4.70.05 Coopération régionale, coopération transfrontalière 6.40.02.02 Relations avec l'Europe du nord et les pays baltes 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie **Zone géographique** Mer Baltique région Russie Fédération	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	MATIKAINEN-KALLSTRÖM Marjo (PPE)	20/04/1999

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural		
REGI Politique régionale	MYLLER Riitta (PSE)	23/02/1999
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2186	1999-05-31

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
25/11/1998	Publication du document de base non-législatif	COM(1998)0589	Résumé

12/02/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/04/1999	Vote en commission		
20/04/1999	Dépôt du rapport de la commission	A4-0209/1999	
04/05/1999	Fin de la procédure au Parlement		
31/05/1999	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
01/10/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/2227(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148 Règlement du Parlement EP 050
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/10589

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0209/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0006	20/04/1999	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0345/1999 JO C 279 01.10.1999, p. 0020-0031	04/05/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1998)0589	25/11/1998	Résumé
Document de suivi	SEC(2002)1296	26/11/2002	Résumé
Document de suivi	COM(2003)0343	10/06/2003	Résumé
Document de suivi	SEC(2003)1483	23/12/2003	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
		CDR0107/1999		

CofR	Comité des régions: avis	JO C 374 23.12.1999, p. 0001	15/09/1999	

Politiques de l'Union : dimension septentrionale, pays de la Baltique, Russie. Conseil européen Vienne

1998/2227(COS) - 04/05/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Marjo MATIKAINEN-KALLSTRÖM (PPE, FIN) sur la dimention septentrionale de la politique de l'Union, le Parlement européen invite la Commission à rendre toutes les mesures effectivement compatibles avec les instruments et les politiques en vigueur pour que les objectifs à long terme de cette dimension septentrionale soient atteints. Il insiste pour qu'elle prenne part aux travaux du Conseil arctique. Il invite la Commission à apporter aux accords de partenariat pour l'adhésion avec les pays concernés les modifications nécessaires en vue de prendre en compte la dimension septentrionale. Soulignant que les spécificités de ces régions doivent être prises en compte dans le cadre de la réforme des Fonds structurels, le Parlement européen souhaite que la coopération interrégionale et transfrontalière soit renforcée. Sur le plan environnemental, des programmes tels qu'INTERREG, TACIS ou PHARE devraient servir à appuyer la revalorisation de la zone Baltique. Parallèlement, le Parlement demande à la Commission de promouvoir, au titre du Vème programme-cadre, des travaux de recherche sur des sujets tels que l'environnement et la santé, la sylviculture et l'industrie forestière durables, les changements climatiques, la biodiversité, la recherche maritime, la télédetection, la sûreté nucléaire ou les applications télématiques aux zones peu peuplées. Considérant que les premières actions relevant de la dimension septentrionale peuvent être mises en oeuvre via les lignes budgétaires existantes de l'Union, il invite la Commission, d'une part, à poursuivre le financement du projet visant au retraitement et à l'élimination des déchets moyennenement et faiblement radioactifs de la presqu'île de Kola et d'autre part, à poursuivre son soutien financier et technique au déclassement de la centrale nucléaire d'Ignalina en Lituanie ainsi qu'à étudier la possibilité de déclasser celle de Sosnovyi Bor en Russie. Il sollicite, par ailleurs, une aide pour le démantèlement des installations militaires abandonnées et pour la remise en état des terrains ainsi libérés. En outre, le Parlement estime que le financement des objectifs prioritaires de la dimension septentrionale devrait faire intervenir les investissements du secteur privé ainsi que des institutions financières telles que la BERD, la BEI, la BIRD et la Banque nordique d'investissement. Il insite en précisant que les fonds communautaires devraient être réservés aux projets impliquant des investissements à long terme. Il invite, en outre, la Commission à élaborer, avant le Sommet de Tampere (octobre 1999), un plan exhaustif de lutte contre la criminalité organisée dans cette région. Qui plus est, la collaboration avec les autorités russes et celles des autres États riverains de la Baltique pour des actions relevant du troisième pilier devrait être développée (trafic de stupéfiants, blanchiment de l'argent). Parallèlement, il demande l'ouverture de négociations avec la Fédération de Russie sur les problèmes parfois inexplicables intervenant lors du dédouanement et de franchissement de la frontière. Il demande également que la Commission s'assure quel'aide alimentaire destinée aux populations du Nord-Ouest de la Russie arrive bien aux bénéficiaires. Sur le plan énergétique, en particulier, le Parlement, demande que l'Union étende à la région Baltique le réseau électrique nordique. Sur le plan interne, il estime qu'un membre de la Commission devrait prendre en charge le dossier de la dimension septentrionale avec des ressources suffisantes. Enfin, il invite tant le Conseil que la Commission à organiser avec soin la conférence de novembre 1999 sur la dimension septentrionale, laquelle préparerait la rencontre ultérieure des régions septentrionales réunissant les régions concernées mais aussi le Canada et les États-Unis.

Politiques de l'Union : dimension septentrionale, pays de la Baltique, Russie. Conseil européen Vienne

1998/2227(COS) - 25/11/1998 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter une stratégie européenne globale de rapprochement avec les pays du Nord-Ouest de l'Europe et développer le concept de "dimension septentrionale". CONTENU : le présent rapport fait suite à la demande du Conseil européen de Cardiff (juin 1998) de doter l'Union d'une politique septentrionale. Cette demande faisait principalement écho à la volonté de la Finlande d'une initiative dans ce domaine, en tant que voisin direct de la Russie et confrontée à d'importants défis sur le plan environnemental. L'objectif du présent rapport est de rappeler les instruments de l'Union en regard de la dimension septentrionale, d'identifier les domaines dans lesquels l'Union pourrait apporter une valeur ajoutée et de fixer des orientations opérationnelles pour une activité future dans cette région. Sur le plan des politiques et instruments de l'Union, le rapport rappelle que la Communauté a fourni une assistance financière considérable à la Suède et à la Finlande afin de leur permettre de devenir membres de l'Union en 1995 et signale qu'actuellement des financements conséquents sont octroyés à l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie et la Pologne dans le cadre du processus d'adhésion. La Russie bénéficie, quant à elle, du programme TACIS. Sur le plan des défis, le rapport indique que 3 priorités majeures attendent l'Union : la sécurité, la stabilité et le développement durable de l'Europe du Nord. Dans le domaine des déchets nucléaires, l'ampleur de la catastrophe écologique impose une approche globale de très grande envergure. En outre, la région recélant d'importantes ressources naturelles, des liens commerciaux pourraient être tissés en vue de permettre à l'Union de diversifier ses sources d'approvisionnement en énergie. En ce que concerne les orientations futures dans ce domaine, la Commission estime que les activités actuellement menées dans la région devraient être orientées à la lumière de cette dimension septentrionale. L'objectif serait d'apporter plus de cohérence aux actions engagées, sans pour autant proposer d'initiatives nouvelles (en d'autres termes, la Communauté oeuvrerait dans le cadre de budgets existants). Le rapport propose d'axer la politique septentrionale sur les divers fronts suivants : 1) promouvoir le développement économique : la priorité irait à l'exploitation des ressources naturelles (gaz et matières premières non énergétiques) avec une attention particulière pour les ressources émanant du Nord-Ouest de la Russie; 2) traiter les problèmes transfrontaliers : il s'agirait de prévoir de nouveaux programmes d'assistance technique et d'investissement dans le cadre de PHARE et de TACIS s'étendant de part et d'autres des frontières Russo/Baltiques et Russo/Polonaises, ou associant la Communauté et ses partenaires via INTERREG. Des programmes consacrés à la coopération douanière devraient également être envisagés ainsi qu'en matière de lutte contre la criminalité organisée; 3) contribuer à réduire les disparités entre les niveaux de vie et prévenir et traiter les risques qui proviennent de la région: des actions devraient engagées en vue de supprimer les entraves administratives au commerce ainsi qu'en matière d'infrastructures de transport (réseaux transeuropéens et mise en oeuvre decorridors pan-européen de transports). Des actions dans le domaine de la santé sont également nécessaires en vue de lutter

contre les maladies transmissibles et de lutter contre la drogue; 4) contribuer à réduire les risques écologiques et nucléaires : la dégration continue de la Mer Baltique impose une action communautaire de grande envergure. En outre, la gestion des déchets radioactifs dans la région représentant un danger pour toute la planète implique une coopération mondiale. Le rapport propose la mise en place d'une administration et d'une infrastructure environnementale efficace ainsi que des mesures de contrôle de la pollution afin de réduire la pollution transfrontalière. Des aides, notamment au titre de TACIS, pourraient être dégagées dans ce cadre.

Politiques de l'Union : dimension septentrionale, pays de la Baltique, Russie. Conseil européen Vienne

1998/2227(COS) - 10/06/2003 - Document de suivi

OBJECTIF : présentation du deuxième Plan d'action pour la dimension septentrionale. CONTENU : la Commission a adopté son deuxième Plan d'action pour la dimension septentrionale qui devra être approuvé prochainement par le Conseil. Ce Plan établit un ensemble de priorités, d'objectifs et d'actions que l'Union européenne doit concrétiser dans le cadre de la mise en oeuvre de la dimension septentrionale au cours de la période 2004-2006. Cinq secteurs prioritaires ont été identifiés, dans ce contexte : - l'économie et les infrastructures, - les affaires sociales (dont l'enseignement, la formation et la santé publique), - l'environnement, la sûreté nucléaire et les ressources naturelles, - la justice et les affaires intérieures, - la coopération transfrontalière. Le Plan fixe des priorités stratégiques et des objectifs spécifiques pour chacun de ces secteurs et indique les actions prioritaires à mener pour réaliser ces objectifs. Le Plan d'action souligne aussi la nécessité de consacrer une attention particulière aux zones de la région de la dimension septentrionale qui ont des besoins spécifiques en matière de développement, telles que les zones arctiques et subarctiques et la région de Kaliningrad. L'accent est mis en particulier sur l'importance de la subsidiarité et des synergies, sur la pleine participation de tous les protagonistes dans la mise en oeuvre du plan d'action, et sur la participation des pays partenaires, des organismes régionaux, des autorités locales et régionales et de la société civile en général, ainsi que sur celle de l'Union même. La Commission jouera naturellement un rôle particulièrement actif dans la mise en oeuvre et le suivi du plan d'action. Pour rappel, le premier plan d'action, qui a été adopté par le Conseil européen de Feira (Portugal) en juin 2000, expirera à la fin 2003. Le nouveau Plan d'action, qui couvre la période 2004-2006, est fondé sur les lignes directrices de la conférence ministérielle de Luxembourg du 21 octobre 2002 sur la dimension septentrionale, qui ont été adoptées par le Conseil "Affaires générales" de l'Union européenne du 22 octobre. Il s'appuie aussi sur un processus de consultation élargie auquel ont participé de nombreux partenaires importants, tels que les États membres de l'Union européenne, les pays partenaires et les organismes régionaux.

Politiques de l'Union : dimension septentrionale, pays de la Baltique, Russie. Conseil européen Vienne

1998/2227(COS) - 26/11/2002 - Document de suivi

Ce rapport d'avancement 2002 a pour principal objectif de donner un aperçu des mesures les plus importantes prises par la Commission européenne pour mettre en ouvre le plan d'action pour la dimension nordique avalisé par le Conseil européen de Feira en juin 2000. Le texte est divisé en secteurs thématiques. Chaque section décrit d'abord les principaux objectifs politiques globaux, puis viennent les éléments des types d'activités et des exemples de projets concrets. En ce qui concerne le cadre politique, le rapport indique que le dialogue bilatéral et multilatéral avec les partenaires de la dimension nordique s'est poursuivi ces derniers mois. Quant aux relations bilatérales avec la Fédération de Russie, le rapport précise que le programme nucléaire environnemental multilatéral a peu progressé. Cet accord-cadre n'a pas été conclu malgré les efforts diplomatiques déployés par toutes les parties. Les projets-cadres impliquant le Canada et les pays candidats de la dimension nordique sont également traités dans le rapport. Parmi les secteurs prioritaires, sept sont traités dans le rapport: Infrastructure: La région de la dimension nordique dispose d'importantes ressources énergétiques d'une importance majeure pour l'approvisionnement de l'UE en pétrole et en gaz. Afin de garantir cet approvisionnement, il sera nécessaire, dans les quelques années à venir, de réaliser des investissements considérables dans le développement des infrastructures de transport d'énergie et dans l'exploitation des vastes ressources de gaz de la région. (voir COM(2001)775). Les réformes structurelles nécessaires en vue de l'intégration de certains pays de la région en un marché unique européen de l'énergie constituent un autre aspect important du secteur énergétique abordé par le rapport. En ce qui concerne les transports, l'amélioration de l'infrastructure est vitale pour le développement de l'économie de la région. L'objectif global est de développer un système de transport multimodal qui améliorera les connexions au sein de la région et avec les régions voisines. En matière de technologies de l'information et de la communication, la dimension nordique offre une plate-forme favorisant l'accélération de la transition vers la société de l'information. Du fait de la complexité de la région, la coordination des activités est indispensable, ainsi que l'accroissement de l'engagement des gouvernements nationaux et des autres acteurs clés. Les activités du plan d'action pour la dimension nordique sont décrites en détail dans le rapport. Environnement et sûreté nucléaire: La Commission accorde une grande attention à ce secteur. Les principales priorités restent les domaines sensibles de l'air et de l'eau, le changement climatique, le suivi, la nécessité de modes de production plus propres dans les PME, la révision des mécanismes d'EIE et la sûreté nucléaire. L'UE joue un rôle central dans la réduction des risques découlant des déchets radioactifs, du combustible nucléaire irradié, des sous-marins nucléaires et des réacteurs nucléaires obsolètes. La Commission a mené plusieurs activités, principalement dans la péninsule de Kola et dans la région d'Arkhangelsk, où plusieurs projets TACIS ont été mis en ouvre, et en Lituanie, pour la centrale nucléaire d'Ignalina. Santé publique: S'attaquer à la propagation des maladies infectieuses et restructurer les systèmes de soins de santé en Russie et dans les pays candidats: ces deux sujets continuent à compter parmi les principaux objectifs. Une attention particulière a été accordée récemment à l'élargissement de la portée des actions de santé publique afin d'y inclure des facteurs liés au mode de vie tels que la dépendance vis-à-vis du tabac, de la drogue et de l'alcool, et la nutrition, ainsi que des initiatives visant à améliorer la protection sociale et à remédier au déclin de l'espérance de vie dans la région. Coopération économique et rapprochement des entreprises, promotion du commerce et des investissements: Les objectifs sont les suivants: - encourager le développement, dans chaque pays partenaire, d'un cadre juridique et administratif favorisant le développement des entreprises; - éliminer les obstacles au commerce et aux investissements, notamment en utilisant les mécanismes des accords européens (États baltes et Pologne) et l'accord de partenariat et de coopération (Russie), et soutenir l'adhésion de la Russie à l'OMC; - promouvoir le développement de politiques soutenant l'entrepreneuriat; - encourager la coopération régionale transfrontalière entre entreprises. Recherche et développement technologique: Le CCR et la DG Recherche de la Commission ont mené récemment plusieurs activités relatives à la dimension

nordique. Une attention spéciale a été accordée aux thèmes arctiques de la protection et de la cartographie des sols, de la surveillance des forêts et des ressources naturelles. Le 6e programme-cadre de RDT prévoit des mesures spécifiques de soutien à la coopération internationale, y compris avec la Russie et les pays candidats. Justice et affaires intérieures: La Russie, la Pologne et les États baltes se trouvent confrontés aux défis de la lutte contre le crime organisé, le terrorisme, le trafic d'êtres humains et de stupéfiants. Le contrôle des frontières extérieures et le respect des normes internationales dans les domaines du droit d'asile et de l'immigration ajoute une dimension supplémentaire au problème. L'enclave russe de Kaliningrad présente des défis particuliers. Quelque 50% de la population de la région vit en dessous du seuil de pauvreté, et le taux moyen de chômage y atteint 25%. Le statut militaire de la région joue un rôle clé dans la situation de Kaliningrad. L'enclave connaît divers problèmes graves de sécurité qui doivent être traités d'urgence. Une plus grande attention doit être accordée aux questions de migration et de financement des postes frontaliers à la frontière de l'UE élargie. Les progrès les plus importants en matière de justice et affaires intérieures sont réalisés dans les pays candidats, y compris leur intégration au régime de coopération judiciaire internationale. Coopération transfrontalière: Le développement de zones d'intégration économique revêt un intérêt particulier pour la région de la mer Baltique. Le rapport conclut qu'il reste encore beaucoup à faire et qu'il est important de renforcer la coordination et les synergies entre les projets de l'UE et ceux des autres acteurs.·

Politiques de l'Union : dimension septentrionale, pays de la Baltique, Russie. Conseil européen Vienne

1998/2227(COS) - 23/12/2003 - Document de suivi